



Gestion différenciée des espaces publics

Entretenir différemment les espaces publics selon leur nature, leur situation et leur fonction, pour laisser à nos enfants un patrimoine naturel et vivant.



Mise à jour : mars 2025

An aerial photograph showing a mix of residential housing, commercial buildings, and industrial sites. A prominent white banner with green text is overlaid in the center. The background includes a residential neighborhood with houses, a school building, a large industrial complex with a 'Home Depot' sign, and a construction site with heavy machinery. The foreground shows a parking lot with solar panels and a road intersection.

État des lieux



Présentation de la commune



Traversée par la RN149 (Axe Nantes/Parthenay/Poitiers) à 15 km de Poitiers

Surface : 34 km² répartis en 7 quartiers dont 68 km de chemins ruraux

3756 habitants (2025) → Augmentation de **6 % depuis 2010**

33 ha d'espaces verts → Augmentation de **12 ha en 18 ans**

Infrastructures communales : 3 gymnases, écoles, médiathèque, salle des fêtes, Gorande, Traversonne, 3 stades, terrains de tennis...

Autres infrastructures : collège, commerces, artisans, professionnels de santé, écoles...





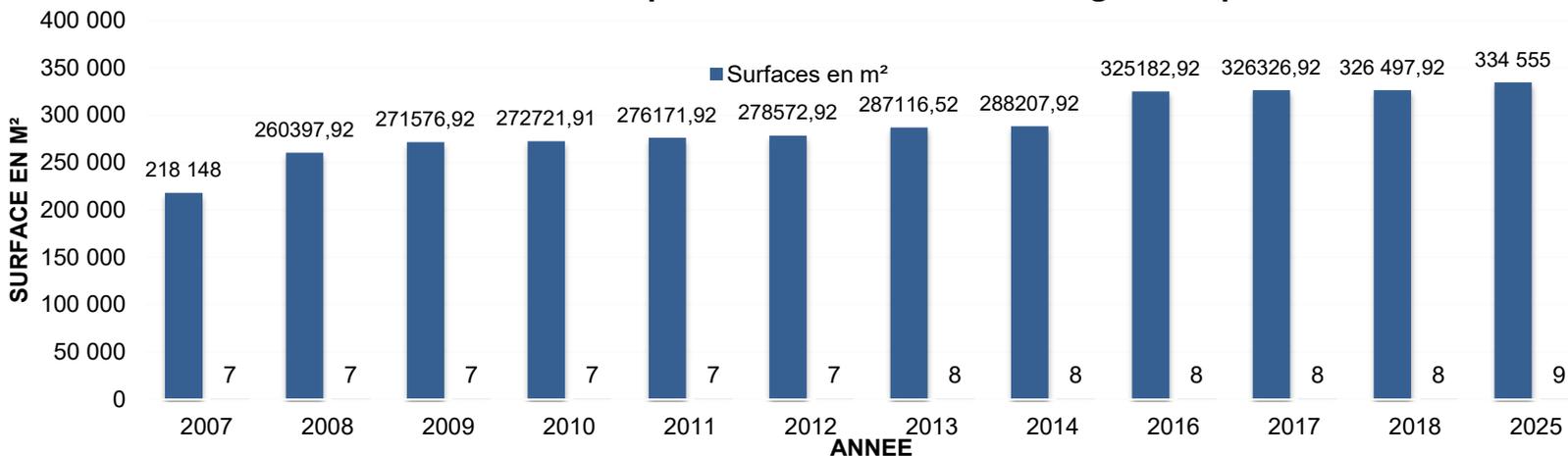
Présentation des espaces verts

Etat des surfaces en espaces verts entretenues par le service cadre de vie en février 2025

*ZNT : Zone non traitée

Secteurs	Surfaces pelouses (m ²)	Massifs d'arbustes/haie (m ²)	Boisements (m ²)	Allées (m ²)	ZNT*	Total (m ²)
Beauregard-Le Coquet	35 432,26	5 067,83	55 616,00	5 924,42	0	102 040,51
Val Montour	64 152	9 762,00	0	10 853,00	0	84 767,00
Beausoleil-Clos de la Trère	11 941,00	1 620,00	10 617,00	7 365,00	0	31 543,00
Centre ville	59 077,50	4 624,50	12 848,00	14 698,00	11 114,00	102 362,00
Traversonne/Les Essarts	6 918,00	380,00	6 000,00	544,00	0	13 842,00
Total	177 520,76 m²	21 454,33 m²	85 081,00 m²	39 384,42 m²	11 114,00 m²	334 554,51 m²

Evolution des surfaces en espaces verts et du nombre d'agents depuis 2007



Evolution du ratio agent/surface

3,1 ha / agent en 2007 (7 agents) contre 3,7 ha / agent en 2025 (9 agents)

Présentation de la voirie



Linéaire de trottoirs en 2025

Secteur	Linéaire de voies (ml)
Centre ville	16 817
Vaugendron / Val Montour	9 641
Beauregard / le Coquet	5 297
Clos de la trère / Beausoleil	11 415
Traversonne	5 951
Les Essarts	1 095
Total	50 216 ml



Récapitulatif des voiries entretenues par la commune

- 75,15 km de chemins ruraux
- 12 km de pistes cyclables
- 2,4 km de liaisons douces
- 42 km de routes communales

Voiries entretenues par les gestionnaires

- 6,5 km de Routes Nationales
- 19 km de chemin d'exploitation
- 31 km de Routes Départementales

Fleurissement

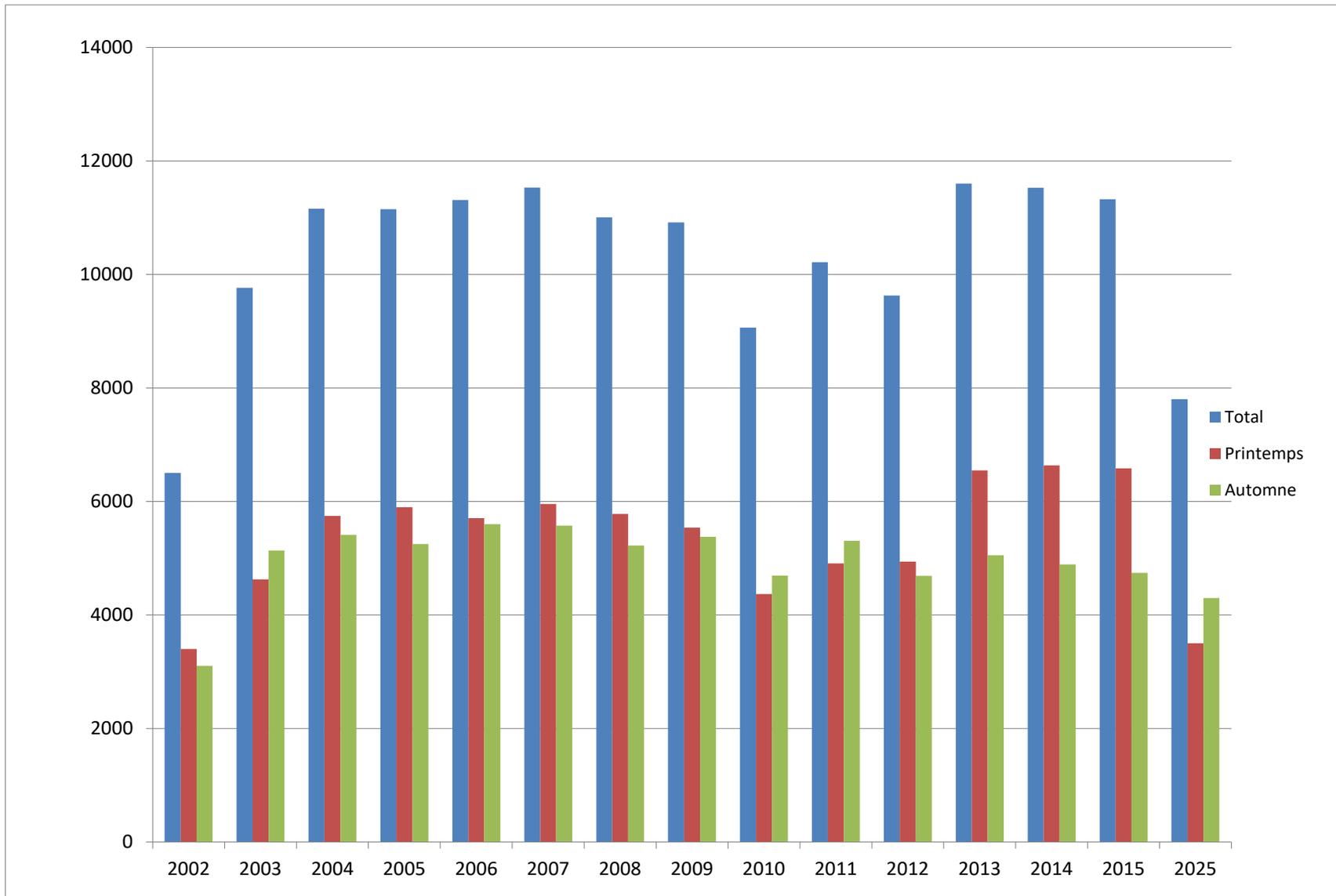
- Vouillé, ville 3 fleurs depuis 2010
- Un fleurissement présent toute l'année
- Un fleurissement éphémère thématique
- 9 massifs fleuris toute l'année pour une surface de 125 m²
- 8 suspensions (60 jardinières et 120 suspensions en 2015)
- 5 000 plants de fleurs à l'année + 2 000 bulbes



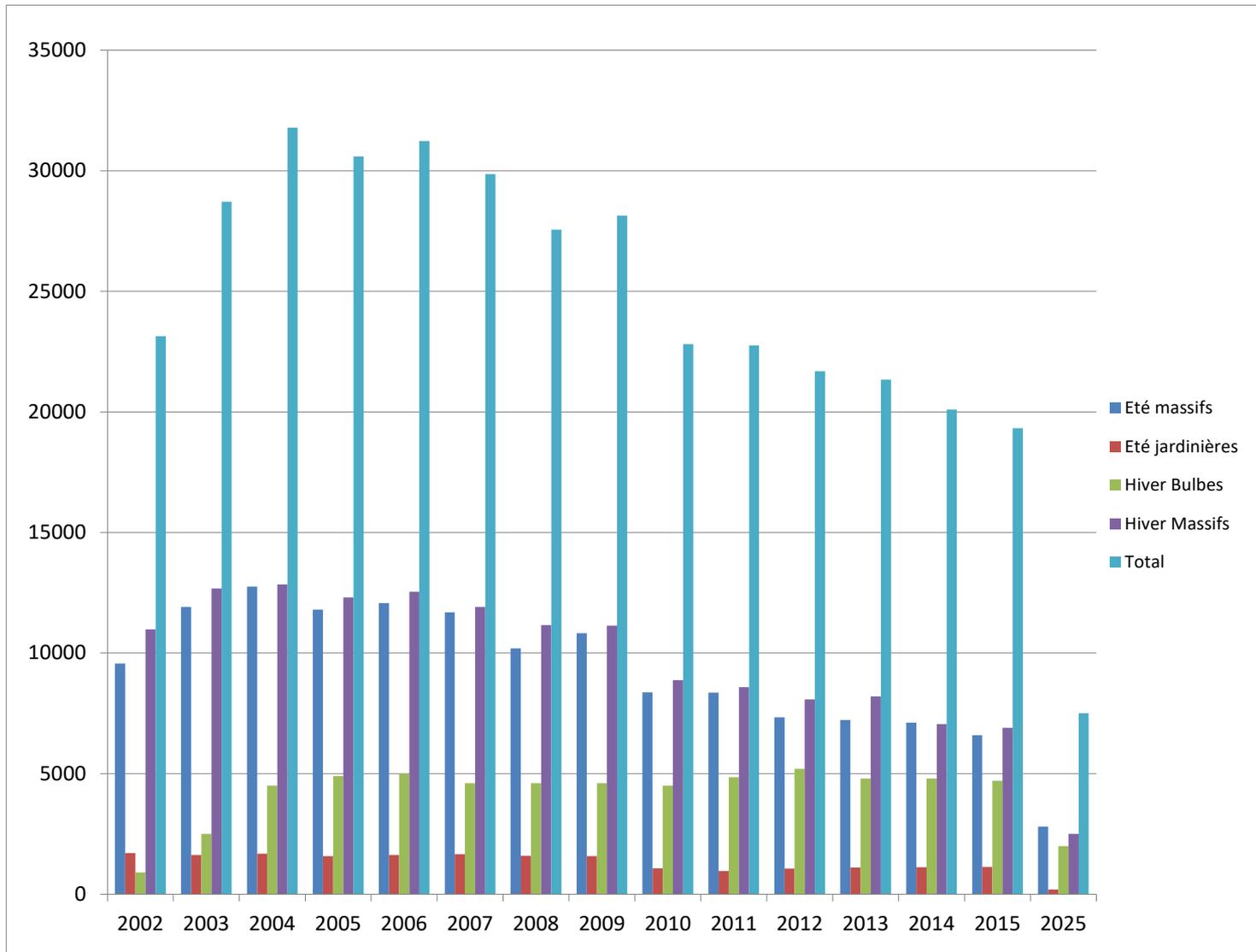
Palmarès au label « Villes et Villages Fleuris »

2005	
2008	
2010	
2013	 <i>Prix spécial gestion écologique</i>
2016	
2019	 <i>Prix spécial cimetière paysager</i>

Évolution du coût du fleurissement



Évolution du nombre de plants



Depuis 2015, la Municipalité a choisi de diminuer le nombre de jardinières et de massifs fleuris au privilège d'aménagements élaborés avec des vivaces et des arbustes. Les vivaces offrent un excellent rapport qualité-prix à long terme. Elles peuvent vivre plusieurs années et sont plus économes en eau.



🍃 Moyens humains

Evolution du service

- 2007 : 7 agents
- 2013 : regroupement agents « Espaces verts » et agents « Voirie » pour créer le service « Environnement – Cadre de Vie »
- 2019 : 8 agents + 1 apprenti
- 2025: 9 agents

Accueil
régulier de
stagiaires



Moyens techniques

Inventaire du matériel pour les espaces verts (mars 2025)

	MATERIELS	OBSERVATIONS	ANNEE	KILOMETRAGE / NBRE HEURES
Tonte	1 tondeuse autoportée ISEKI SF330	Coupe 1,55 m / éjection laterale	2002	3000 h
	1 tondeuse HONDA HRX537	Coupe 0,50 m / ramassage et mulching	2025	
	1 tondeuse autoportée ETESIA	Coupe 1 m / ramassage	2008	240 h
	1 tondeuse HUSQVARNA P525 D	Coupe 1,50 m / mulching	2021	1440 h
	1 tondeuse autoportée HONDA HRX 537	Coupe 0,50 m / ramassage et mulching	2011	
	1 tondeuse autoportée GRILLO 2200	Coupe 1,50 m / ramassage et mulching (intégré)	2015	140 h
Débroussaillage	1 débroussailleuse SHINDAIWA 530	Thermique	2014	
	1 débroussailleuse SHINDAIWA 3105	Thermique	2018	
	1 débroussailleuse SARP	Sur batterie	2025	
	2 débroussailleuses SHINDAIWA C361T	Thermique	2025	
	1 débroussailleuse SHINDAIWA c361t	Thermique	2023	
Taille haie	1 taille haie KAAS	Thermique	2007	
	1 taille haie électrique PELLENC	Sur batterie lithium 7h00 d'utilisation	2011	
	1 taille haie SHINDAIWA DH165ST	Thermique	2025	
Matériel désherbage alternatif	1 désherbeur à gaz	Désherbage curatif sur sol imperméable	2009	
	1 rabet de piste POGET	Désherbage préventif sur allées	2010	
	1 réciprocatore ZENOHA	Débroussailleuse à deux disques	2010	
	1 rabet sur roue	2 sarclettes / 1 sarclette	2013	
Accessoires sur micro tracteur	1 semoir AMAZONE	Regarnissage des stades (matériel d'occasion)		
	1 aérateur MAJAR	Aération des stades	2006	
	1 cultivateur		2012	
	1 benne 3 points			
	1 rotovator MAJAR	Préparateur de sol	2012	

Suite

Suite inventaire du matériel pour les espaces verts (mars 2025)

	MATERIELS	OBSERVATIONS	ANNEE	KILOMETRAGE ou NBRE HEURES
Petits matériels entretien espaces verts	1 découpe bordure	Thermique	2008	
	1 motoculteur STAUB STV 3600		2012	
Accessoires sur benne camion / remorques	1 aspirateur à feuilles MORGNIÉUX 400MS 13HP	Thermique	2022	
Remorques	1 remorque bleue SUP 3,5 T	PTAC 2 T / Charges maxi 1,3 T	1996	
	1 remorque grise LIDER INF 3,5 T	PTAC 750 kg	2013	
Tracteurs	1 micro tracteur JOHN DEERE	Multi usages	2006	1449 H
	CLAAS CELTIS 446 Broyeur à plat		2009	3000 h
	RENAULT 8514 + lamiers		1987	
Tronçonnage	1 tronçonneuse Shindaiwa 731SX		2025	
	1 tronçonneuse Shindaiwa 501SX		2025	
	1 tronçonneuse Shindaiwa 601SX		2025	
	1 élagueuse sur perche télescopique STIHL HTA 135	Electrique à batterie	2025	
	2 élagueuses Shindaiwa 362TS/35		2025	
Soufflage de feuilles	2 souffleurs Shindaiwa EB770		2025	
	2 souffleurs Shindaiwa EB810		2025	
	3 souffleurs Shindaiwa EB252		2025	
Fertilisation	1 épandeur AMAZONE	Fertilisation gazon		
Broyage de branches	1 broyeur TP 160	Broyage 15 cm maxi	2009	
Arrosage	1 enrouleur MAJAR OLYMPE	Arrosage des stades	2004	
	Enrouleur PERROT / GALLIA 44/100	Arrosage des stades	1998	
	1 cuve à eau 1500 L			
	1 cuve à eau 700 L			
	1 motopompe HONDA	Tonne à eau	2011	
	1 motopompe SUBARU	Pompage gros débit	2007	
Véhicules	IVECO		2007	
	RENAULT MAXITY		2010	
	RENAULT MASTER		2015	
	RENAULT TRAFIC		2017	
	NISSAN INTERSTAR		2024	

Les agents du service cadre de vie bénéficient de matériel **adapté** à la gestion différenciée des espaces : désherbeur thermique, broyeur, robot piste, coupe mulching, débroussailleuse électrique.





Objectifs

🍃 Définition des objectifs

Le plan de gestion différenciée fixe des objectifs visant à répondre aux attentes de la collectivité, en matière d'amélioration du cadre de vie, de préservation de la biodiversité, de la prise en compte de la santé des habitants :

- Limiter les intrants,
- Maîtriser les consommations énergétiques,
- Respecter la réglementation,
- Rendre la Ville attrayante et propre,
- Adapter le matériel aux futures pratiques d'entretien,
- Favoriser la biodiversité,
- Maintenir un fleurissement de qualité toute l'année,
- Apporter plus de sérénité aux agents dans leur travail,
- Maîtriser les coûts,
- Disposer des liaisons douces.





 **Définition des
niveaux d'entretien**

Principes généraux applicables à l'ensemble des surfaces

Déchets :

- Ramassage des débris aussi souvent que nécessaire (cartographier le positionnement des poubelles pour mise en place d'une tournée hebdomadaire)
- Tri sélectif des déchets (en collaboration avec la Communauté de Communes du Haut Poitou)
- Valorisation des déchets verts.

Arrosage :

- Minimiser les apports,
- Récupérer l'eau de pluie, (500 m3 grâce aux récupérateurs installés)
- Privilégier le goutte à goutte dans les massifs fleuris,
- Privilégier le paillage,
- Utiliser les programmateurs pour alterner et ajuster les fréquences d'apports.



Matière organique :

- Favoriser autant que possible le retour de la matière organique dans le sol (tonte mulching),
- Trouver des alternatives au ramassage des feuilles (broyat),
- Broyage des déchets de tailles (utilisées dans les massifs d'arbustes),
- Privilégier l'engrais organique aux engrais minéraux.

Désherbage :

- Utiliser systématiquement des solutions alternatives au désherbage chimique,
- Paillage avec du broyat de tailles,
- Pratiquer si possible le désherbage manuel,
- Favoriser la végétalisation au pied des arbres.

Principes généraux applicables à l'ensemble des surfaces



Autres Traitements phytosanitaires :

- Pratiquer la lutte biologique, avec une préférence pour les auxiliaires indigènes.

Choix des végétaux :

- Favoriser les espèces résistantes aux maladies et moins gourmandes en eau,
- Remplacement des végétaux dans les haies (éviter les haies monospécifiques),
- Favoriser la biodiversité (Penser à l'échelonnement des périodes de floraison et de fructification, à l'intérêt de la plante et pour la faune).

Faune

- Zones refuges pour la microfaune = zones d'herbes hautes dans les parcs;
- Créer des zones de transition boisement – pelouse (écotones);
- La pose de nichoirs pour les oiseaux et les insectes est encouragée;
- Avant la taille, être attentif aux nids et cavités occupés (oiseaux, mammifères).



Site entretenu en éco-pâturage

Une gestion naturelle

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces naturels par le pâturage d'animaux herbivores. À Vouillé, ce sont des chèvres et des moutons d'Ouessant qui assurent ce rôle. C'est une solution alternative à l'entretien mécanique qui réduit la consommation d'énergie fossile et les pollutions associées.



L'éco-pâturage permet également de préserver la faune et la flore. Il limite l'embroussaillage et le développement d'espèces végétales envahissantes sur des espaces parfois difficiles d'accès. Enfin, les déjections animales jouent un rôle fertilisant précieux pour la biodiversité.

Pour préserver leur santé, merci de ne pas nourrir les animaux

Votre commune s'engage dans une démarche de gestion différenciée de ses espaces publics !



Panneau

Communication :

- Distribution de plaquettes d'information sur la gestion écologique des espaces verts
- Articles dans les bulletins municipaux et sur le site internet et réseaux sociaux
- Signalétique (information sur l'éco-pâturage, fauche tardive...)

Tous travaux

- Être attentif au port des EPI (équipement de protection individuel), aux bonnes conditions d'utilisation du matériel et d'application des produits.

Classification des espaces

Niveau 1 : Espaces publics urbains

Niveau 2 : Espaces publics à caractère urbain

Niveau 3 : Espaces publics « résidentiels »

Niveau 4 : Espaces verts à caractère « champêtre / naturel »



Niveau d'entretien n°1 : Espaces publics « urbain »

Arrosage :

- Adapter les quantités et les fréquences aux conditions météo,
- des plantations de l'année suite aux créations.

Allées :

- Découpage des bordures : 1 fois par an,
- Stabilisées : seuil de tolérance = 10 % de la surface enherbée,
- Désherbage alternatif sur zones imperméables et passage de rabot régulier sur terrains sableux (2 fois par an si surface propre),
- Apport de matériaux.

Désherbage :

- gazons : si nécessaire, traitement sélectif localisé (dans l'attente du Plan Ecophyto II)
- plantations d'arbustes : privilégier le paillage, si nécessaire sarclage
- Etre attentif au port des EPI (équipement de protection individuel), aux bonnes conditions d'utilisation du matériel et d'application des produits.



Entretien des gazons :

- Scarification et regarnissage si besoin;
- Travail mécanique (aération) si possible selon secteurs pour une meilleure action de la vie microbienne dans le sol.

Fertilisation :

- des Pelouses : voir plan de fumure;
- des Arbustes : incorporer du compost à la plantation.

Nettoyage :

- Ramassage des papiers, détritux systématique et collecte des poubelles : 2 fois par semaine en hiver et 3 fois par semaine en été et vacances scolaires.

**Ramassage des feuilles et brindilles :**

- 1 fois par semaine sur les pelouses et parties minérales
- Passage de la tondeuse mulching lors de la dernière tonte pour favoriser la décomposition des feuilles

Remplacement des végétaux :

- Tous les ans systématiquement.

Taille d'arbres :

- Taille libre. Le bois mort est enlevé. Les déchets de taille sont broyés;
- Taille de formation des feuillus : hauteur minimale de la 1^{ère} couronne : 2 – 2.5m.

Tailles d'arbustes :

- Privilégier le port libre des arbustes;
- Ne tailler que pour des raisons de sécurité

Taille de haies :

- 1 fois par an.

Tonte :

- Une fois par semaine au printemps et deux fois par mois en Été , à l'aide d'une tondeuse à lames rotative;
- Tonte mulching uniquement selon conditions climatiques, sinon ramassage autour des massifs fleuris;
- Coupe réglée à 5 cm.

Traitement phytosanitaire :

- Contre les champignons : fongicides en traitement curatif, si possible apport humus pour résistances aux maladies;
- Contre les insectes : étudier la lutte biologique (pièges à phéromones ,,,).

Fleurissement annuelles / bisannuelles :

- Arrosage intégré pour les massifs floraux avec programmation journalière (selon météo et restrictions municipales ou préfectorales);
- Utilisation de rétenteur d'eau dans le terreau;
- Utilisation de paillage organique ;
- Utilisation de l'eau de pluie pour les suspensions et massifs selon arrêté préfectoraux ;
- Engrais minéral à libération lente en plantations d'automne et printemps;
- Complément de terreau dans les massifs tous les 2 ans;
- Désherbage régulier des massifs;
- Plantations 2 fois l'année ;
- Remplacement systématique des plants vandalisés ou mortes.

Fleurissement vivaces / rosiers

- Taille des rosiers 2 fois l'an et limitation du taille haie thermique;
- Désherbage régulier des massifs ;
- Paillage organique à privilégier;
- Arrosage des vivaces selon les conditions météo;
- Remplacement systématique des végétaux.



Niveau d'entretien n°1

Secteurs	Espaces	Surfaces pelouses (m ²)	Massifs d'arbustes/haie (m ²)	Boisements	Allées (m ²)	ZNT	Total (m ²)
Centre Ville	Pré commune/office tourisme	1500	40	532	0	500	2572
	Place François Albert	40	30	160	0	0	230
	EV Carrefour de Clovis	132,5	87,5	0	0	35	255
	Boulodrome	366	0	0	3184	1256	4 806
	EV rue de Clovis	455	260	165	0	440	1 320
	Rue de la Galmandrie	30	120	25	0	0	175
Beausoleil La Trère	Rond point Beausoleil	228	20	0	0	0	248
	EV Rue du Marest	175	60	0	0	0	235
	Croix de mission	0	20	0	0	0	20
Beauregard Le Coquet	Terrain Annexe	6000	0	0	0	0	6 000
	Terrain d'honneur	6500	0	0	195	0	6 695
Total		15426,5 m²	637,5 m²	882	3379 m²	2231	22556 m²

Niveau d'entretien n°2 : Espaces publics « à caractère urbain »

Désherbage :

- Des plantations d'arbustes : privilégier le paillage au désherbage chimique;
- Des pieds d'arbres : débroussaillage 3 fois / an (mars-avril / juillet / novembre)

Fertilisation :

- Des pelouses : aucun,
- Des arbustes : incorporer du compost à la plantation / organique en entretien.

Allées :

- Seuil de tolérance 30-40 %;
- Passage du rabet selon infestation ou réfection .

Ecotones :

- Sur des sites définis, laisser pousser une bande herbeuse entre le boisement et la pelouse;
- Gyrobroyer en septembre ou évacuer selon les possibilités (tondeuse rotative) et le site pour appauvrir le sol et ainsi accueillir de nouvelles espèces.

Etat sanitaire :

- Favoriser l'observation et la surveillance. Au cas par cas : aucun traitement ou lutte biologique.

Nettoyage :

- Ramassage des débris : 1 fois par mois ou 2 fois par semaine selon la fréquentation des sites,
- Des décharges sauvages : systématique.

Ramassage des feuilles et brindilles :

- Dans les massifs arbustifs : pas de ramassage au sol / enlever les feuilles dans les branches et couvre-sol;
- Sur les pelouses : dans la mesure du possible, broyer régulièrement à la tondeuse mulching.





Remplacement des végétaux

En fonction de la vocation paysagère des massifs, de l'exposition, du type de sol, privilégier les espèces indigènes adaptées aux conditions du milieu ; les haies monospécifiques de lauriers, eleagnus etc... sont progressivement remplacées par des haies polypécifiques au port libre.

Tailles d'arbustes :

- Privilégier le port libre des arbustes
- Ne tailler que pour des raisons de sécurité

Tonte :

- Une fois tous les 15 jours, à l'aide d'une tondeuse mulching ou rotative selon le site,
- Réglage à 8 cm.

Traitement phytosanitaire

- Selon la gravité sur les végétaux, pratiquer la lutte biologique de préférence ou bien en curatif à l'aide des produits homologués s.

Fleurissement vivaces / rosiers / arbustes

- Taille des rosiers 2 fois l'an, voir plus selon la fréquentation du site et la sécurité des personnes en situation de handicap;
- Désherbage 1 fois par mois des massifs si nécessaire;
- Paillage organique à privilégier;
- Renouvellement des végétaux à l'identique ou revalorisation du massif.



Niveau d'entretien n°2

Secteurs	Espaces	Surfaces pelouses (m ²)	Massifs d'arbustes/haie (m ²)	Boisements	Allées (m ²)	ZNT	Total (m ²)
Centre Ville	Jardin public	3790	200	890	0	1630	6 510
	Terrain de Camping	4781	270	1100	0	970	7 121
	EV Gué Rochelin	21	28	0	0	0	49
	EV du Pré Long	4868	20	430	0	2210	7 528
	Chemin de la Trudale	224	24	590	0	0	838
	Aire de jeux la gorande	2600	0	0	0	0	2 600
	Roseraie gorande	6550	2000	0	1610	0	10 160
	Rue gambetta	5	740	0	0	0	745
Beausoleil/La Trère	EV route de Lusignan	2240	20	0	0		2 260
Traversonne/Les Essarts	Place de Traversonne	590	75	0	0	0	665
	Accotement rue de Terrefort	800	0	0	0	0	800
Beauregard/Le Coquet	Salle des fêtes	3012,6	518,38	0	48,61	0	3 579,6
	Gymnase rue de Braunsbach	452,63	41,41	0	139,81	0	633,85
	EV Complexe sportif rue de Braunsbach et Centre Socio-culturel	11266	402	0	740	0	12 408
	Groupe scolaire	1127	78	0	0	0	1 205
	Skate park	0	81	0	0	0	81
	Parking rue du Stade	0	130	0	0	0	130
	Parking docteur bacar	0	116	0	0	0	116
	Ile ô doudou et Maternelle	0	210	0	2029	0	2 239
	Rond point RN 149	0	400	0	0	0	400
	Accotements RN 149	5000	1290	0	0	0	6 290
Val Montour	EV Vert Village	2300	50	0	0	0	2 350
	Complexe des Maillots	2700	450	0	0	0	3 150
	Mail de Vaugendron	5500	530	0	1380	0	7 410
	EV rue du Lac (SU)	750	140	0	0	0	890
	Rue des Maillots	700	315	0	630	0	1 645
	Rue des Oiseaux	2360	5	0	1000	0	3 365
	Aire de jeux du val montour	10700	0	0	0	0	10 700
	Parking de la chaume	0	240	0	0	0	240
	Basses Rues	0	22	0	0	0	22
	Ferme du Poile	180	452	0	500	0	1 132
Total		72517,23 m²	8847,79 m²	3010	8077,42 m²	4810	97 262 m²

Niveau d'entretien n°3 : Espaces publics « résidentiels »

Désherbage :

- Des plantations d'arbustes : privilégier le paillage au désherbage chimique;
- Des pieds d'arbres : débroussaillage 3 fois / an (mars-avril / juillet / novembre)

Fertilisation :

- Des pelouses : aucun;
- Des arbustes : incorporer du compost à la plantation / organique en entretien.

Allées :

- Seuil de tolérance : 50-60 %;
- Passage du rabet selon infestation ou réfection allées

Ecotones :

- Sur des sites définis, laisser pousser une bande herbeuse entre le boisement et la pelouse;
- Gyrobroyer en septembre ou évacuer selon les possibilités (tondeuse rotative) et le site pour appauvrir le sol et ainsi accueillir de nouvelles espèces.

Etat sanitaire :

- Favoriser l'observation et la surveillance. Au cas par cas : aucun traitement ou lutte biologique.

Nettoyage :

- Ramassage des débris : 1 fois par mois;
- Des décharges sauvages : systématique.

Ramassage des feuilles et brindilles :

- Dans les massifs arbustifs : pas de ramassage au sol / enlever les feuilles dans les branches et couvre-sol;
- Sur les pelouses : dans la mesure du possible, broyer régulièrement à la tondeuse mulching.



Remplacement des végétaux

En fonction de la vocation paysagère des massifs, de l'exposition, du type de sol, privilégier les espèces indigènes adaptées aux conditions du milieu ; les haies monospécifiques de lauriers, eleagnus etc... sont progressivement remplacées par des haies polyspécifiques au port libre.

Tailles d'arbustes :

- Privilégier le port libre des arbustes
- Ne tailler que pour des raisons de sécurité
- Les déchets de taille sont broyés selon le volume généré.

Tonte :

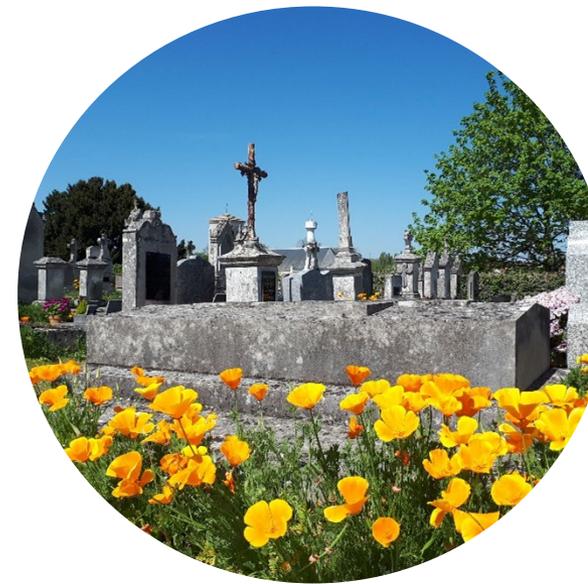
- Une fois toutes les 3 semaines , à l'aide d'une tondeuse mulching ou rotative selon le site;
- Réglage à 8 cm.

Traitement phytosanitaire

- Selon la gravité sur les végétaux, pratiquer la lutte biologique de préférence ou bien en curatif à l'aide des produits homologués s.

Fleurissement vivaces / rosiers / arbustes

- Taille des rosiers 2 fois l'an, voir plus selon la fréquentation du site et la sécurité des personnes en situation de handicap;
- Désherbage 1 fois par mois des massifs si nécessaire;
- Paillage organique à privilégier;
- Renouvellement des végétaux à l'identique ou revalorisation du massif.



Niveau d'entretien n°3

Secteurs	Espaces	Surfaces pelouses (m²)	Massifs d'arbustes/haie (m²)	Boisements	Allées (m²)	ZNT	Total
Centre Ville	EV Rue de Moulin Neuf	545	90	0	0	0	635
	La Cure	935	0	0	810	0	1745
	Espaces verts la gorande	10000	300	0	0	0	10300
	Cimetière du Colombier	140	85	4547	0	0	4772
	Crêperie	100	20	0	0	0	120
Beausoleil / La Trère	EV Rue du Marest	175	60	0	0	0	235
	Mail du Gué Rochelin	0	180	180	0	0	360
	Clos de la Trère	1140	0	0	0	0	1140
	Parc de Beausoleil	3268	140	1179	0	0	4587
	EV Beausoleil	220	0	0	0	0	220
	Clos de la Croix de Mission	1750	20	65	0	0	1835
	EV Rue de Beausoleil	655	0	0	0	0	655
	Clos de Bourjolly	672	0	0	0	0	672
	Cimetière de la Vigne Pailliat	1500	500	1530	0	0	3530
	Clos des buis	210	0	300	0	0	510
Traversonne/Les Essarts	Lotissement de la Pirochère	0	332	504	0	0	836
	Terre plein les essarts	0	60	0	0	0	60
	Ancienne école de Traversonne	3457	15	40	0	0	3512
Beauregard/Le Coquet	Ateliers municipaux	571,72	28,41	0	25	0	625,1
	EV rue de Braunsbach	292,31	79,04	0	0	0	371,4
	Allée Jean claude Métais	97	111	0	92	0	300
	Rue Braunsbach	78	0	0	0	0	78
	Route de Latillé	0	280	0	300	0	580
	EV rue de la Grand'Maison	332	0	0	0	0	332
	Hameau du Haut Coquet	219	47	0	158	0	424
	Cité des fleurs	379	0	0	40	0	419
	Ancienne Gendarmerie	1620	115	0	0	0	1735
Trottoirs RN 149 (Station Total-face à Piscine Auger)	100	400	0	0	0	500	
Val Montour	Rue des Entrepreneurs	150	0	0	0	0	150
	Espaces verts parc du val montour	14800	1200	0	3120	0	19120
	Rue du Val Montour	814	460	0	110	0	1559
	Rue des colombes	2100	202	0	700	0	3002
	Rue des Alouettes	47	0	0	103	0	150
	EV rue des Chardonnerets	1280	0	0	60	0	1340
	Rue des Bergeronnettes	90	0	0	180	0	270
	Allée rue des Chardonnerets	970	0	0	290	0	1260
	Rue des Fauvettes	940	0	0	0	0	940
	Rue des Pinsons	56	0	0	0	0	56
	Rue des Mésanges	71	0	0	0	0	71
	Gymnase E. FRADET	2950	255	0	1895	0	5100
	Rue des Rossignols	210	0	0	180	0	390
	Clos de la Chaume	605	50	0	30	0	685
	Clos des Guigniers	130	0	0	65	0	195
Pigeonnier	165	85	0	40	0	290	
Total		53834,03	5114,45	8345	8198	0	75666

Niveau d'entretien n°4 : Espaces publics à caractère « champêtre / naturel »

GESTION DU BOISEMENT:

- Veiller à la sécurité du public ;
- Garder la structure du boisement;
- Sélectionner et privilégier les espèces indigènes adaptées au milieu;
- Surveiller l'état sanitaire des arbres et arbustes . Etre plus tolérant en milieu de boisement qu'en bordure de chemin;
- Maintenir des arbres creux et du bois mort sur tronc à l'intérieur du boisement ou dans des zones peu accessibles;
- Laisser une végétalisation au pied des arbres selon les secteurs;
- Interventions ponctuelles

NETTOYAGE :

- Enlever les débris autant que nécessaire selon la fréquentation des sites.

PRAIRIE NATURELLES:

- Selon le site : débroussaillage 1 à 2 fois par an
- Fauche : laisser sur place les déchets ou mise en botte de foin selon les sites en mai / juin pour alimenter les animaux
- Pâturage (ovins)

BASSINS D'ORAGES :

- Girobroyer 2 fois par an l'intérieur

TAILLE DES ARBUSTES :

- Récéper par roulement si nécessaire / port libre

ECOTONES:

- Sur des sites définis, laisser pousser une bande herbeuse entre le boisement et la pelouse;
- Girobroyer en septembre ou évacuer selon les possibilités (tondeuse rotative) et le site pour appauvrir le sol et ainsi accueillir de nouvelles espèces.

TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE :

- néant



Secteurs	Espaces	Surfaces pelouses (m ²)	Massifs d'arbustes/haie (m ²)	Boisements	Allées (m ²)	ZNT	Total
Centre Ville	Terrain de Camping	voir niveau 2					0
	Bois du Colombier	0	0	4895	300	0	5195
	Zone humide Gadiot	0	0	0	3000	0	3000
	Prairie naturelle la gorande	6400	0	0	600	3510	10510
	Verger gorande	2200	280	0	160		2640
	Espace animalier	14000	0	0	4143	563	18706
	EV entre EPHAD et Gorande	500	150	0	0	0	650
Beausoleil / La Trère	Talus 1 rue du Gué Rochelin	190	0	0	0	0	190
	Talus Rue du Gué Rochelin/Rue de la Croix de Mission	0	380	0	0	0	380
	Four à chaux	0	0	9000	225	0	9225
	Hameau du Haut Marest	0	8	0	0	0	8
	Terrain vague rue du Gué Rochelin	245	0	3886	0	0	4131
	Boisement Beausoleil	0	0	0	1617	0	1617
Traversonne/Les Essarts	Massif d'arbustes Fond	0	15	0	0	0	15
	Bassin d'orage les Essarts	1800	0	0	0	0	1800
	Boisement de la Bourrie	0	40	0	5690	0	5730
Beauregard/Le Coquet	Bois du Coquet	0	0	6416	2157	0	8573
	Carrière plaisance	0	0	13000	0	0	13000
	Carrière la balastière	0	0	20000	0	0	20000
Val Montour	Boisement route de Villiers	0	0	16200	0	0	16200
	Chemin de la Fosse Montour	5750	0	0	0	0	5750
	Bosquets Parc du Val Montour	0	4500	0	0	0	4500
	Bassin d'orage chaumet	3800	250	0	0	0	4050
	Bassin d'orage du Val Montour	2200	240	0	0	0	2440
	Rue de la Chaume	0	190	0	570	0	760
Total		37085	6053	73397	18462	4073	139070

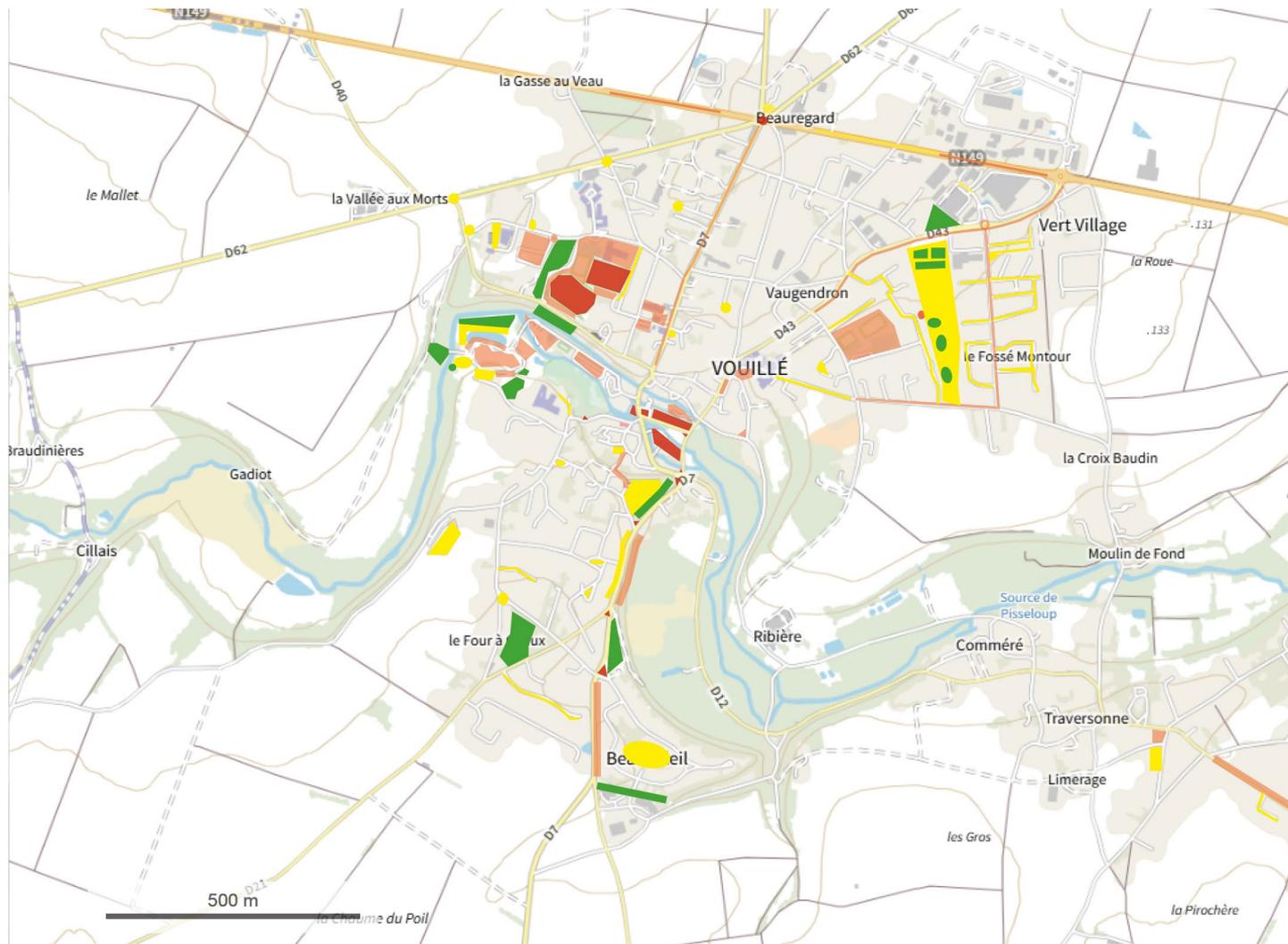
Gestion différenciée des espaces publics à Vouillé

Niveau d'entretien n°1 : Espaces publics urbains

Niveau d'entretien n°2 : Espaces publics à caractère urbain

Niveau d'entretien n°3 : Espaces publics résidentiels

Niveau d'entretien n°4 : Espaces publics à caractère champêtre / naturel



Gestion différenciée des espaces publics à Vouillé

Niveau d'entretien n°1 : Espaces publics urbains

Niveau d'entretien n°2 : Espaces publics à caractère urbain

Niveau d'entretien n°3 : Espaces publics résidentiels

Niveau d'entretien n°4 : Espaces publics à caractère champêtre / naturel

